

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DECISION DU MAIRE N° 2026-070

COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres types de contrats
Objet : Avenant à la convention ALPRECO

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;
Vu la délibération n° 2026-025 du 14 avril 2026 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;
Vu l'avenant ci-annexé.

CONSIDERANT la convention passée entre la commune et l'établissement ALPRECO pour la réalisation de prélèvements d'échantillons alimentaires dans les locaux des cantines scolaires et la cuisine centrale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir une analyse complémentaire aux prestations prévues à la convention ;

CONSIDERANT que cette nouvelle analyse n'est pas prévue à la convention initiale et que par conséquent, il est nécessaire d'établir un avenant pour formaliser cette nouvelle prestation ;

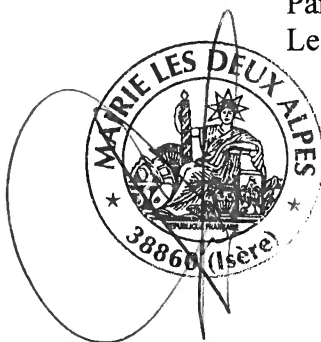
DECIDE

Article 1 : De conclure un avenant à la convention de prélèvements d'échantillons alimentaires avec l'établissement ALPRECO – NORMES ABIOLAB SAS, 51 rue de Cartale, Bt 342, 38170 SEYSSINET-PARISSET.

Article 2 : De signer à cet effet, l'avenant ci-joint.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes administratifs.
Ampliation adressée à Madame la préfète de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 20 mai 2026
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS



Entre :

Mairie deux Alpes

48 avenue de la Muzelle - 38860 LES DEUX ALPES

Responsable Monsieur Stéphane SAUVEBOIS - Maire

Et :

ETABLISSEMENT ALPRECO - NORMEC ABIOLAB SAS

51 rue de Cartale - Bt 342 - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Il est convenu les modifications suivantes :

Sur les prestations prévues par la convention de prélèvements d'échantillons alimentaires, viendront s'ajouter à chaque visite, 1 analyse de listéria, qui sera effectuée au prix de trente-cinq euros hors TVA (35 € HT) par analyse de listeria. Soit 42 € TTC par analyse de listeria

Soit un coût total par an pour 24 analyses de listeria sur la cuisine centrale de 840 € HT ou 1008 € TTC

Soit un coût total par an pour 5 analyses de listeria sur la CANTINE DES 2 ALPES - 3 Rue Saint Luce de 175 € HT ou 210 € TTC

Soit un coût total par an pour 5 analyses de listeria sur la CANTINE DE MONT DE LANS - Annexe de la Mairie - MONT DE LANS de 175 € HT ou 210 € TTC

Soit un coût total par an pour 5 analyses de listeria sur la CANTINE de l' ECOLE DE VENOSC - située à Venosc de 175 € HT ou 210 € TTC

Soit un coût total annuel de 1365 € HT ou 1638 € TTC

L'analyse sera effectuée en laboratoire accrédité COFRAC.

Le reste de la convention est inchangé, les modalités de paiement pour ces prestations supplémentaires sont identiques à celles prévues dans l'article 8 de la convention.

Article 9 – RGPD – Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé en interne chez ALPRECO et ne seront pas communiquées à des tiers. Les données sont conservées pendant toute la durée du contrat et jusqu'à 3 ans après la cessation de toute collaboration. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter alpreco@alpreco.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 10 – Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente (CGV), figurant en Annexe 1 du présent contrat, font partie intégrante de celui-ci.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance desdites Conditions Générales de Vente, les avoir comprises et les accepter sans réserve au moment de la signature du présent contrat.

Fait à Les Deux Alpes

Le 23/06/26

Tampon / signature

Signature :

